



Probleme agence/proprietaire

Par **alaindorel**, le **08/08/2014** à **11:40**

Bonjour,

Nous venons d'aménager dans un nouvel appartement le 15 juin 2014. Nous avons payé nos loyers pas chèques jusque là car l'agence ne nous avait pas donner de rib pour le prélèvement auto. Nous avons aussi verser deux chèques pour un montant total de 300 euros pour les frais d'agence (paiement en plusieurs fois) il nous reste 100 euros a donner a l'agence. Pour la caution nous devons payer en trois mensualités à partir de septembre. Mercredi le propriétaire du logement est passé chez nous pour nous dire de ne plus payer le loyer à l'agence si elle ne nous donne pas l'état des lieux (qui a été fait avec l'agence une semaine avant l'aménagement) et le bail, car lui n'a jamais signé ce bail et il n'a jamais vu la couleur des loyers que nous avons versés à l'agence. De mon coté l'agence m'a fait passer les quittances de loyers payés. Le propriétaire nous a dit et répété que de notre coté il n'y avait pas de problème et que nous étions "chez nous".

Nous nous retrouvons donc entre le marteau et l'enclume : d'un coté le propriétaire nous dis de ne pas payer l'agence si elle ne nous donne pas le bail et de l'autre et ce que nous avons le droit de ne pas payer ?? qu'est ce que nous risquons ??

Nous nous tournons vers vous car nous ne voulons pas avoir de problème à cause d'un problème qui nous dépasse et qui je pense ne nous concerne pas juridiquement parlant.

Merci pour votre réponse .

Par **cocotte1003**, le **08/08/2014** à **12:39**

Bonjour, avez vous bien le bail signé par le bailleur et l'agence ? Si vous avez aussi les justificatifs des frais payés à l'agence, vous continuez à régler, comme prévu, à l'agence tant

que le bailleur ne vous demande pas par ECRIT de le régler directement, cordialement

Par **alaindorel**, le **08/08/2014** à **13:21**

bonjour, comme je le marque je n'ai pas le bail, je l'ai signé mais l'agence ne l'a jamais fait signer au propriétaire et donc ne me l'a jamais rendu.

Par **Lag0**, le **08/08/2014** à **13:29**

Bonjour,

Il n'est pas forcément nécessaire que le propriétaire signe, cela dépend du mandat de gestion. Pour exemple, mon agence se débrouille de tout, je ne signe jamais rien. L'agence m'envoie juste les coordonnées des nouveaux locataires en cas de changement.

Par **alaindorel**, le **08/08/2014** à **14:16**

de ce coté là je ne sais pas :(; le propriétaire m'a juste dit qu'il ne l'avais pas et il avait l'air de dire que ce n'était pas normal ; en tout cas moi je ne l'ai pas, et en réfléchissant l'agence me l'a garder, le jour de la signature, pour le faire signer par le propriétaire et en ensuite me le rendre , ce qu'elle n'a pas fait :(.
donc je ne suis pas plus avancé :(:(

Par **alaindorel**, le **08/08/2014** à **14:54**

Je viens de téléphoner à la Confédération Nationale du Logement et la conseillère m'a dit ce qui suit : je ne suis pas lié à l'agence mais au bailleur, donc si celui ci me dit de lui payer directement le loyer je peux très bien le faire; j'ai bien entendu le droit d'exiger de l'agence le bail et l'état des lieux qu'elle aurait du me rendre depuis longtemps. la seule chose c'est qu'il me fasse des quittances de loyer après paiement de celui-ci. elle m'a dit aussi que les quittances que l'agence m'a fait font force de loi quant au fait de la validité de ma présence dans le logement, et que de ce coté là je peux être tranquille :)
donc je vais maintenant envoyer mon chèque chaque mois au bailleur (propriétaire) et dire a l'agence qu'elle se tourne vers lui pour avoir plus d'explications. je vais les laisser se débrouiller entre eux.